Commission scolaire de Montréal

Bureau de la présidence
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6021
Télécopieur : 514 596-7522
bureau.president@csdm.qc.ca

Montréal, le 2 avril 2015

Mesdames,
Messieurs,

Le quartier Ahuntsic-Bordeaux connaît une importante hausse de sa population scolaire. Les écoles de ce secteur accueilleront environ 825 élèves supplémentaires au cours des quatre prochaines années. C'est pour cette raison que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit procéder à l'agrandissement de plusieurs de ses bâtiments afin de permettre que ces enfants fréquentent une école dans leur quartier de résidence.

Le projet d'agrandissement de l'école Ahuntsic annexe répond à un besoin urgent d'offrir des locaux adaptés à la scolarisation des enfants du secteur. Ce nouveau pavillon de deux étages permettra d'augmenter l'espace réservé à l'enseignement et aux activités diverses : cinq nouvelles classes, une salle d'activités physiques, un local spécialisé, une bibliothèque, trois salles pour les spécialistes en soutien aux élèves et une cour réaménagée avec une nouvelle aire de jeux, des bancs, des arbres et des végétaux.

Pour répondre à vos questions, si la CSDM n'a pas opté pour un agrandissement à l'école Saint-André-Apôtre, c'est parce qu'une partie importante de la cour d'école est située dans le parc. Même si la CSDM avait obtenu une dérogation de la Ville de Montréal, il n'aurait pas été possible de construire uniquement sur le terrain appartenant à notre institution. De plus, des pourparlers avaient été entamés entre la CSDM et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour l'agrandissement de l'école Saint-Benoît en août 2012. Nous avions demandé à la Ville de nous céder une bande de terrain de 5,8 m x 61,9 m (359 m^2), ce qui représente environ 2,2 % du parc. La réponse du service du Développement du territoire de l'arrondissement était claire. Dans un courriel du 19 décembre 2012, l'arrondissement avait répondu que « l'agrandissement de l'école dans le parc adjacent n'est pas la solution optimum pour le bien commun de tous les citoyens de l'arrondissement. De plus, les opérations cadastrales et les changements de zonage, et au plan d'urbanisme qui seraient requis pour une telle opération, se buteraient sans aucun doute à la population locale et feraient l'objet d'un avis négatif de la part de la Ville de Montréal. » Cet avis sans équivoque nous a permis d'évaluer qu'une démarche semblable pour l'acquisition d'une partie du parc Saint-André-Apôtre serait infructueuse. Surtout, cela ne répondrait pas à l'urgent besoin de la Commission scolaire de Montréal de scolariser les enfants dans de nouveaux locaux d'ici deux à trois ans.

En ce qui concerne la cour, nous prévoyons que l'école, une fois agrandie, accueillera environ 253 élèves. Il est possible d'alterner les récréations, ce qui laisserait un ratio de 8,4 m^2 par élève. La présentation des plans effectuée le 24 mars dernier à l'école Ahuntsic annexe tenait compte des inquiétudes de la Fondation de l'école qui ne voulait pas perdre son investissement pour un

terrain de soccer, notamment. Nous avons aussi entendu les préoccupations des citoyens riverains et nous pourrons réviser les plans d'aménagement de la cour pour limiter les comportements antisociaux et prendre en compte les différents éléments proposés par les diverses parties prenantes.

Durant les travaux d'agrandissement de l'école Ahuntsic annexe, la CSDM a décidé, de concert avec ses spécialistes des ressources matérielles, que les élèves poursuivraient leurs études dans un autre bâtiment, situé au 11015, rue Tolhurst. Dès la rentrée 2015, ces locaux seront aménagés pour accueillir les élèves qui continueront leurs activités scolaires à cet endroit.

Nous souhaitons vivement que ce projet d'agrandissement de l'école Ahuntsic annexe obtienne l'appui de l'ensemble de la communauté. L'augmentation importante du nombre d'enfants témoigne du fait que le quartier Ahuntsic accueille de nombreuses familles et qu'il est primordial qu'une institution telle que la nôtre réponde à leurs besoins. Sachez que nous poursuivrons nos travaux dans l'optique de développer le meilleur projet pour les enfants et les citoyens d'Ahuntsic.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Harel Bourdon
Présidente

Chantal Jorg
Commissaire Cartierville-Ahuntsic Ouest

c.c. Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Émilie Thuillier, Conseillère municipale du district d'Ahuntsic
Marie Montpetit, Députée de Crémazie
Maria Mourani, Députée d'Ahuntsic
Journal des Voisins Ahuntsic-Cartierville
Anne-Louise Despatie, Radio-Canada